

Site internet de Laténa : à quand une reprise des informations des anciennes communes ?

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Tout d'abord, je tiens à féliciter les concepteurs de l'identité visuelle de notre commune. J'apprécie ses couleurs douces ainsi que la pâte graphique utilisée dans les communications de l'administration, sur le site web et ailleurs. En outre, en tant qu'utilisateur des réseaux, je salue l'activité de la commune sur ces derniers. J'y retrouve une bonne communication sur les événements actuels de nos communes (Troglo, bibliobus, etc) au jour le jour.

Cependant, ces dernières semaines de nombreux citoyens se sont trouvés confrontés à un désert informationnel sur de nombreux autres sujets. En effet, comment retrouver aujourd'hui les horaires libres de la piscine d'Hauterive ? Les modalités de réservations des salles de l'Espace Perrier ? Les annuaires des sociétés locales ? Les attestations délivrées par sa commune de domicile ?

Il est compréhensible bien sûr que la construction du nouveau site prenne du temps, je ne m'attends pas à voir tout cela arriver du jour au lendemain. Cependant, ne serait-il pas possible d'appliquer une solution temporaire comme une page FaQ regroupant les informations clés, ou alors d'héberger également une version archivée des anciens sites ? Car, il est à noter que lors d'une recherche google, les éléments des sites de La Tène et Hauterive apparaissent mais renvoient au clic vers une page non trouvée sur le site de Laténa, comme un fantôme des communes passées. Je constate donc qu'ils n'ont heureusement pas complètement disparu.

De manière moins urgente, qu'en est-il de l'historique des Procès-verbaux et documents des séances des Conseil Généraux de chaque commune ? La disponibilité de ces documents publiques reste une trace inestimable des discussions et prises de décisions passées, en particulier dans ce contexte d'unification des communes. Je serais ravi de voir un jour une implémentation d'un registre permettant de les consulter.

Mesdames et messieurs du Conseil Communal, je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cordialement.

Bastien Amez-Droz (PLR)